



## 20<sup>ème</sup> FESTIVAL DU CINEMA DE LA FOA

### COURTS CONTRE LA MONTRE Soutenu par la Province Sud

#### **Règlement général**

**Lancez-vous dans l'aventure d'un film de fiction**  
et disposez de 7 mn pour séduire le jury !

- **Inscriptions : du 1<sup>er</sup> mars au 22 juin 2018 inclus.**

Inscriptions et renseignements : [festival.cinemalafoa@gmail.com](mailto:festival.cinemalafoa@gmail.com)

- **Participation et présentation : le samedi 30 juin 2018\*, à 9h30, espace Culture Sud à La Foa (école Yvonne Lacourt).**

**Courts contre la montre !** est un dispositif d'aide à l'écriture et au développement soutenu par la Province Sud, qui se propose d'encourager la réalisation de films de fiction calédoniens.

Les réalisateurs amateurs et les professionnels de l'audiovisuel (personnes physiques, associations ou producteurs patentés) résidant en Nouvelle-Calédonie et souhaitant réaliser un film de fiction (l'animation à caractère fictionnel étant acceptée) disposeront de 7 mn pour présenter leur projet à l'oral devant un jury composé de professionnels de l'audiovisuel et/ou de représentants du secteur de la diffusion, en présence du public.

- **Conditions d'inscription :**

Les inscriptions sont ouvertes **du 1<sup>er</sup> mars au 22 juin 2018** inclus.

Les participants doivent fournir les éléments suivants par mail avant la fin des inscriptions à l'adresse **[festival.cinemalafoa@gmail.com](mailto:festival.cinemalafoa@gmail.com)** :

- la fiche **d'inscription et d'attribution des aides** (ci-jointe) dûment remplie et signée par le réalisateur et/ou l'auteur et/ou le producteur patenté du projet s'il y a lieu, impliquant l'acceptation du présent règlement ;
- un **budget prévisionnel** concernant les stades de l'écriture et du développement (écriture, frais de repérages, préparation du dossier de production, autre – à préciser) ;
- une **note d'intention**.

Le film est inscrit par le producteur dans le cas des projets soutenus un producteur patenté, en accord avec le réalisateur et/ou l'auteur.

Un même producteur peut présenter plusieurs projets à condition que les réalisateurs soient différents. Un projet de pilote d'une série de fiction peut être accepté, s'il est toutefois rédigé comme un court-métrage de fiction à part entière.



## 20<sup>ème</sup> FESTIVAL DU CINEMA DE LA FOA

### COURTS CONTRE LA MONTRE Soutenu par la Province Sud

- **Participation : Le samedi 30 juin 2018, à partir de 9h30** au sein de l'espace Culture Sud à La Foa (école Yvonne Lacourt).

Chaque projet peut être représenté par un ou plusieurs membres de l'équipe.

Le temps imparti sera de 7 mn maximum quel que soit le nombre de représentant par projet. Il est conseillé de ne pas être plus de 2 ou 3 représentants par équipe.

Différents aspects du projets peuvent être abordés oralement : le sujet, son intérêt, les spécificités du projet ou de la mise en scène, le casting envisagé, l'équipe technique, les décors, les moyens disponibles...

Le tournage doit être majoritairement envisagé en Nouvelle-Calédonie et le porteur de projet doit être résident en Nouvelle-Calédonie.

Des photos ou des objets peuvent être utilisés durant la présentation. La présentation ne permet pas de diffusion audiovisuelle.

La durée estimée du film ne doit pas dépasser 30 mn.

- **Le jury**

Le jury sera composé de professionnels de l'audiovisuel et/ou de représentants du secteur de la diffusion. Il est autorisé à questionner le ou les participants une fois leur présentation terminée.

Le jury s'appuiera sur les éléments présentés oralement et se réunira pour délibérer à huis clos.

- **Les aides à l'écriture et au développement**

Lors de la cérémonie de clôture, le **samedi 7 juillet 2018** au Ciné La Foa, **une enveloppe globale de 1 200 000 F CFP au maximum sera répartie en un maximum de trois prix.**

**Chacun des lauréats recevra une aide à l'écriture et au développement fixée par le jury en fonction de la durée et du coût du projet présenté.**

En fonction du budget disponible, des projets présentés et de leur coût, le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer la totalité de l'enveloppe entre les prix et/ou de ne pas attribuer trois prix.

Cette aide sera obligatoirement utilisée pour la réalisation du projet présenté, dans un **délai de deux ans** à compter de la date de réception de l'aide.

Ce délai et ce soutien financier permettront au réalisateur de développer son scénario et d'effectuer le travail de développement du projet, également de trouver des financements complémentaires afin de réaliser un film de qualité.

A l'issue de l'annonce des lauréats, il sera proposé aux porteurs de projet un contrat, l'association du festival versant 50 % de l'aide dès signature.

Chaque lauréat disposera de neuf mois à compter du 9 juillet 2018 pour remettre une version développée du scénario aux membres du jury 2018 (le scénario pouvant être remis à tout moment avant ce délai).



## 20<sup>ème</sup> FESTIVAL DU CINEMA DE LA FOA

### COURTS CONTRE LA MONTRE Soutenu par la Province Sud

Le scénario développé sera à envoyer par mail à :

tournages@province-sud.nc et festival.cinemalafoa@gmail.nc

Dès que votre travail sera validé par le jury, vous recevrez les 50 % restants.

Une fois le film réalisé, le lauréat s'engage à inscrire son film en compétition dans le cadre du concours BNC jeunes talents ou du concours nouvelle calédonie 1<sup>ère</sup> proposés par le Festival du cinéma de La Foa. Il apposera la mention suivante dans le générique de fin : « Ce film a bénéficié du soutien de la province Sud dans le cadre du dispositif proposé par le Festival du cinéma de La Foa, Courts contre la montre ».

Le film est susceptible d'être archivé par la province Sud dans le cadre de l'opération Courts-en-ligne ou par le Bureau d'accueil de tournages (les réalisateurs étant toujours sollicités en cas d'utilisation).

Dans le cas où le projet ne serait pas réalisé dans les délais impartis, l'aide serait restituée à l'organisateur, soit le Festival du cinéma de La Foa.

- **En cas d'annulation**

L'association du Festival du cinéma de La Foa se réserve le droit d'annuler, de différer le dispositif Courts contre la Montre et/ou le festival en cas de force majeure. Les participants inscrits en seraient informés. Aucune demande de dédommagement ne pourra être sollicitée à ce titre.